



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Téléphone: 03 89 64 59 59
Télécopie: 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SECRETARIAT GENERAL
secretariat.general@rixheim.fr

DELEGATION AUX FONCTIONNAIRES TITULAIRES DE LA COMMUNE

DELEGATION DE SIGNATURE

117/SG/2026

Le Maire de la Ville de RIXHEIM

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-19 et L. 2122-30

ARRETE :

ARTICLE 1

Délégation de signature est donnée à **M. Olivier CHRISTOPHE**, Directeur Général des Services, pour les attributions suivantes :

- Bons de commande inférieurs à 3 000 € ;
- Tous actes relatifs à la gestion courante des services et du personnel, à l'exclusion des recrutements et des modifications de l'organigramme des services ;
- Autorisations relatives aux pouvoirs de police funéraire ;
- Délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux ;
- Légalisation des signatures ;
- Conventions de mise à disposition des salles communales, hors équipements sportifs.

ARTICLE 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 :

Madame le Maire de la Ville de RIXHEIM, est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- ⇒ Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse
- ⇒ Monsieur Olivier CHRISTOPHE
- ⇒ Dossier personnel
- ⇒ Recueil des actes administratifs.

Fait à RIXHEIM, le 23 mars 2026

Le Maire,



Catherine MATHIEU-BECHT

Notifié à l'intéressé le : *23 mars 2026*
Signature :

